

Commission scolaire de Montréal

Le 21 août 2015

Journées pédagogiques 2015-2016 – tarif de base pour le service de garde

Chers parents,



Dans le but de minimiser l'impact sur les familles tout en assurant l'autofinancement des services de garde, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a fixé les frais exigés pour le **service de base pendant les journées pédagogiques à 9 \$ par jour par élève**. À ce montant s'ajoute, pour les parents qui en font le choix, le coût des sorties ou des activités spéciales proposées par le service de garde de votre école.

Nous vous rappelons que, conformément au budget provincial 2015-2016, le montant demandé aux parents pour le service de garde habituel est de 8 \$ par jour par élève à compter du mois d'août.

Semaine de relâche

Les règles budgétaires préparées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) présentent aussi des variations importantes pour le financement des services de garde pendant la semaine de relâche.

La CSDM se voit donc obligée de réviser également les tarifs demandés aux parents pour cette semaine. En mars 2016, les frais exigés seront de 20 \$ par jour par élève, excluant le coût des sorties ou des activités spéciales.

De plus, la CSDM analysera son offre de service de garde pendant la relâche pour tenir compte de cette augmentation et répondre le plus adéquatement possible aux besoins des familles montréalaises.

Catherine Harel Bourdon
Présidente

Robert Gendron
Directeur général par intérim